



## **Stratégie de réduction de la dette publique : bilan 2006**

Le 19 juillet 2005, Thierry Breton, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a chargé Michel Pébereau, président du conseil de surveillance de BNP Paribas, de présider une commission de réflexion sur la dette publique française. Le rapport de la Commission, rendu public en décembre 2005 et intitulé « Des finances publiques au service de notre avenir - Rompre avec la facilité de la dette publique », dresse un diagnostic précis de la situation et formule des propositions détaillées pour une remise en ordre des finances publiques sur cinq ans, par une maîtrise et une meilleure orientation de la dépense.

A la suite de la remise du rapport Pébereau en décembre 2005, le Premier Ministre a fixé l'objectif d'un retour de la dette publique à 60% du produit intérieur brut à l'horizon 2010. Le programme de stabilité 2007-2009 transmis par la France à ses partenaires européens a conforté cet objectif sous une hypothèse prudente de croissance du PIB (2,25% par an en moyenne) et envisage un retour à 60% du PIB dès 2009 sous une hypothèse plus ambitieuse (3% de croissance par an).

### 2006 : Accélération de la maîtrise de la dette

Le 19 mai 2006, le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a dévoilé un plan d'action pour accélérer la réduction de l'endettement public par une maîtrise accrue des dépenses publiques, par l'affectation des cessions d'actifs au désendettement et par l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat et des administrations publiques. Il s'est engagé à réduire d'au moins 2 % le ratio d'endettement de la France pour la fin 2006.

### Bilan au 31 décembre 2006 de l'engagement national de désendettement

Conformément à cet engagement, la dette publique, au sens maastrichtien, a été réduite de 2,3 points de PIB en 2006. Ce résultat historique a reposé notamment sur le désendettement de l'Etat, dont la dette négociable a diminué pour la première fois en euros courants, pour s'établir à 876,6 Mds€

La réduction de la dette publique s'appuie sur trois axes :

- Une maîtrise accrue des finances publiques

En 2006, le déficit public notifié à la Commission européenne a atteint 2,5 points de PIB. Pour la quatrième année consécutive, le plafond de dépenses

de l'Etat a été respecté, pour une évolution à 0% en volume. Les surplus fiscaux constatés (10,2 Md€ par rapport au PLF 2006) ont été intégralement affectés à la réduction du déficit. En 2007, les efforts de maîtrise de la dépense seront accentués, avec une évolution votée des dépenses de l'Etat 1 point en dessous de l'inflation.

La consolidation des finances publiques ainsi engagée a conduit le Conseil européen à abroger à la fin du mois de janvier 2007 la procédure en déficit excessif qui touchait la France depuis 2003.

- L'affectation des cessions d'actifs au désendettement

La cession des concessions autoroutières, soit 13 milliards d'euro, à laquelle s'ajoute la vente des titres d'Alstom et d'ADP, ont permis d'affecter plus de 16 milliards d'euros au désendettement des administrations publiques. Ainsi, en 2006, l'Etat avait racheté 17,1 milliards d'euros de dette moyen long terme venant à échéance en 2007 et 2009. Ceci a permis, pour la première fois, de revoir à la baisse de 15,4 milliards d'euros le programme de financement à moyen et long terme (OAT et BTAN) par rapport au programme initial. Le programme de financement est ainsi passé de 119,5 à 104,1 milliards d'euros en 2006.

- L'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat et des administrations publiques

Le pilotage de la trésorerie de l'Etat a été modifié pour éviter tout excédent de trésorerie libre de l'Etat que la sécurité de gestion de la dette n'exige pas. Ceci a permis de réduire l'encours de la dette à court terme de l'Etat (BTF) de 29,1 milliards d'euros en 2006.

Ce pilotage fin s'est appuyé d'une part sur une réduction des aléas de gestion par un enrichissement significatif des prévisions de trésorerie.

En complément, afin de répondre aux éventuels besoins ponctuels de liquidité, a été introduit un nouveau bon du Trésor à très court terme, le « BTF court terme », d'une maturité de 2 à 6 semaines. Le BTF court terme a été émis pour la première fois par adjudication le 4 septembre 2006, permettant à l'Etat de lever 2,5 milliards d'euros pour une période de 10 jours pour anticiper les rentrées fiscales du mois de septembre.

Cet effort d'optimisation de la trésorerie a été partagé par l'ensemble des administrations publiques : Etat mais aussi organismes sociaux, collectivités locales et autres structures publiques. A la suite du Comité interministériel des Trésoreries des Administrations publiques du 12 juillet 2006, ont ainsi été défini une série d'actions visant à améliorer les échanges d'information entre administrations et à réduire l'appel au marché du secteur public dans son ensemble. Ainsi, la Caisse de la dette publique a consacré ses excédents ponctuels (dans l'attente de leur emploi définitif pour le rachat de titres d'Etat) à la couverture du besoin de trésorerie du régime général de la sécurité sociale : l'opération a pris la forme d'une

souscription par la CDP de billets de trésorerie émis par l'ACOSS pour un montant de 4,96 Mds€ conformément à sa stratégie de diversification des ressources de financement prévue dans sa convention d'objectifs et de gestion.